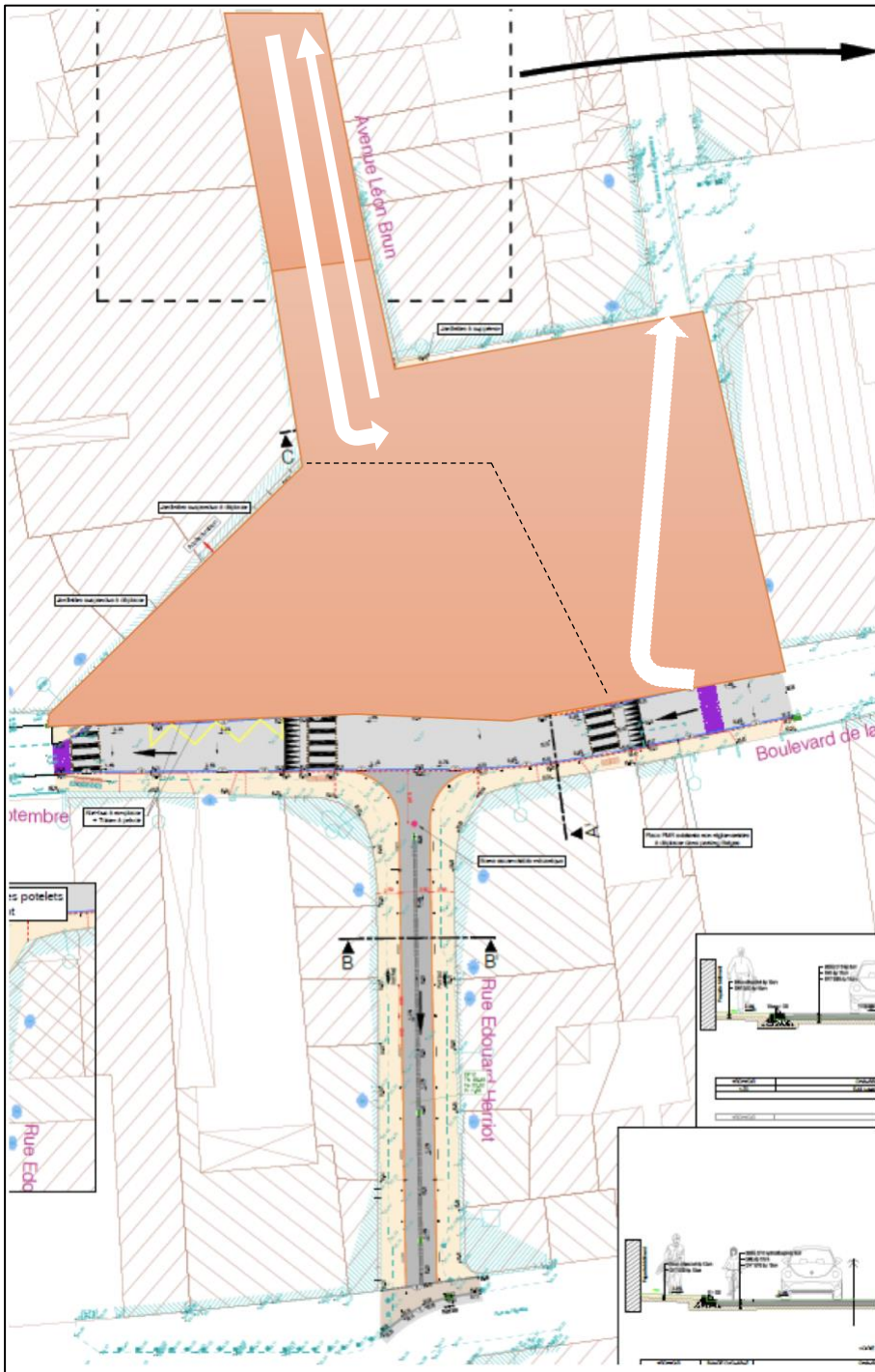


**Du 11 mars 2019 au 24 mars 2019**

- AMENAGEMENT DE SURFACE DE LA PLACE DES BELGES, DE LA BASCULE VERS LE BOULEVARD DU 4 SEPTEMBRE ET DE L'AVENUE LEON BRUN




**CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

**L'Avenue Léon Brun** est ré-ouverte temporairement aux véhicules légers, dans les 2 sens, pour accéder à la Place des Belges et aux commerces riverains.  
A défaut, les véhicules sont déviés vers la Rue Faustin Cayrou.

**La Place des Belges** reste accessible pour le stationnement et la circulation :

- par l'Avenue Léon Brun
- par le Boulevard de la République, où un nouvel accès véhicules légers a été aménagé sur le côté de la Place des Belges, avec une sortie par la Rue Neuve des Capucins (derrière la Poste).

 Travaux aménagement de surface

L'accès des piétons est maintenu sur tout le périmètre des travaux et sur toute la période.  
Les commerces restent tous accessibles (fléchage piétons).

**Du 25 mars 2019 au 29 mars 2019**

- REALISATION DES ENROBES SUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE CHANTIER

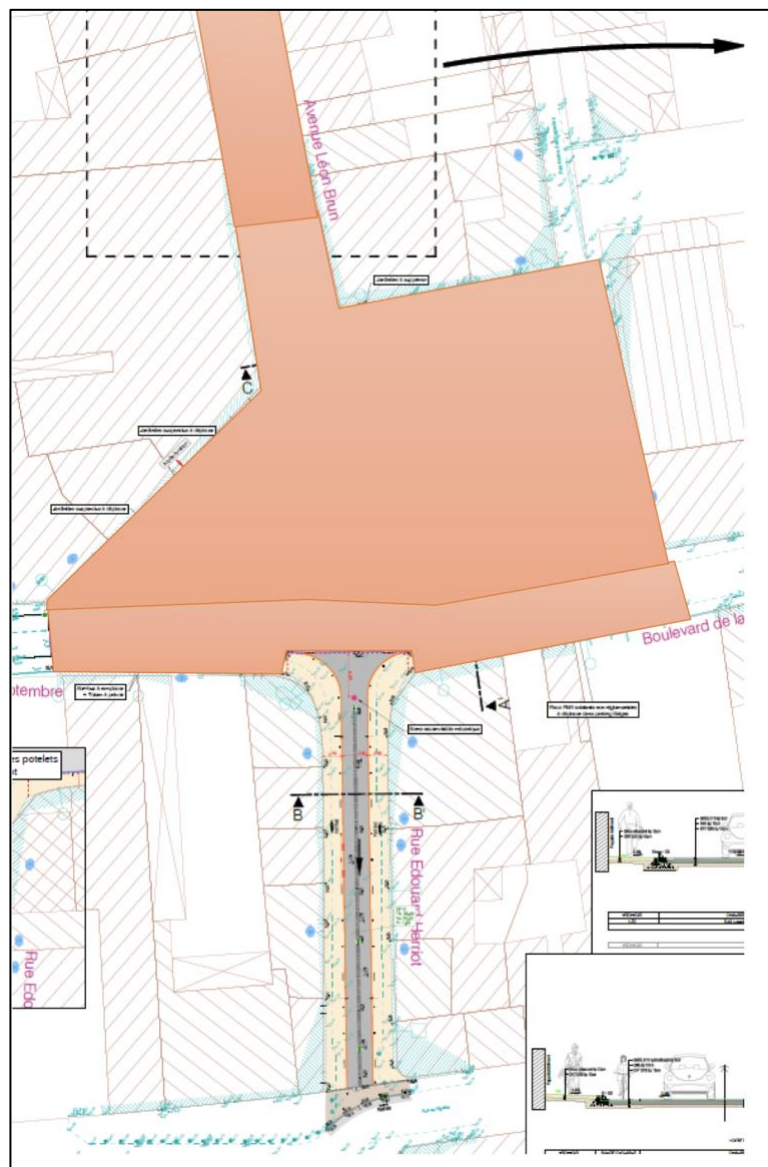
Les quatre derniers jours de chantier seront réservés à la réalisation des enrobés.

La zone sera donc temporairement inaccessible à la circulation et au stationnement.  
Les accès seront dégagés au coup par coup, en fonction de l'avancement du chantier (notamment pour le stationnement Place des Belges).

**La priorité est d'assurer la sécurité des intervenants et des passants :** il est donc demandé à chacun de respecter strictement la signalisation (piétons et routière).

La Municipalité de Castelsarrasin et le Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin mettent tout en œuvre pour limiter au maximum les désagréments et faciliter les accès aux commerces.

Pour toute demande, notamment de livraison, contacter le chef de chantier sur site.

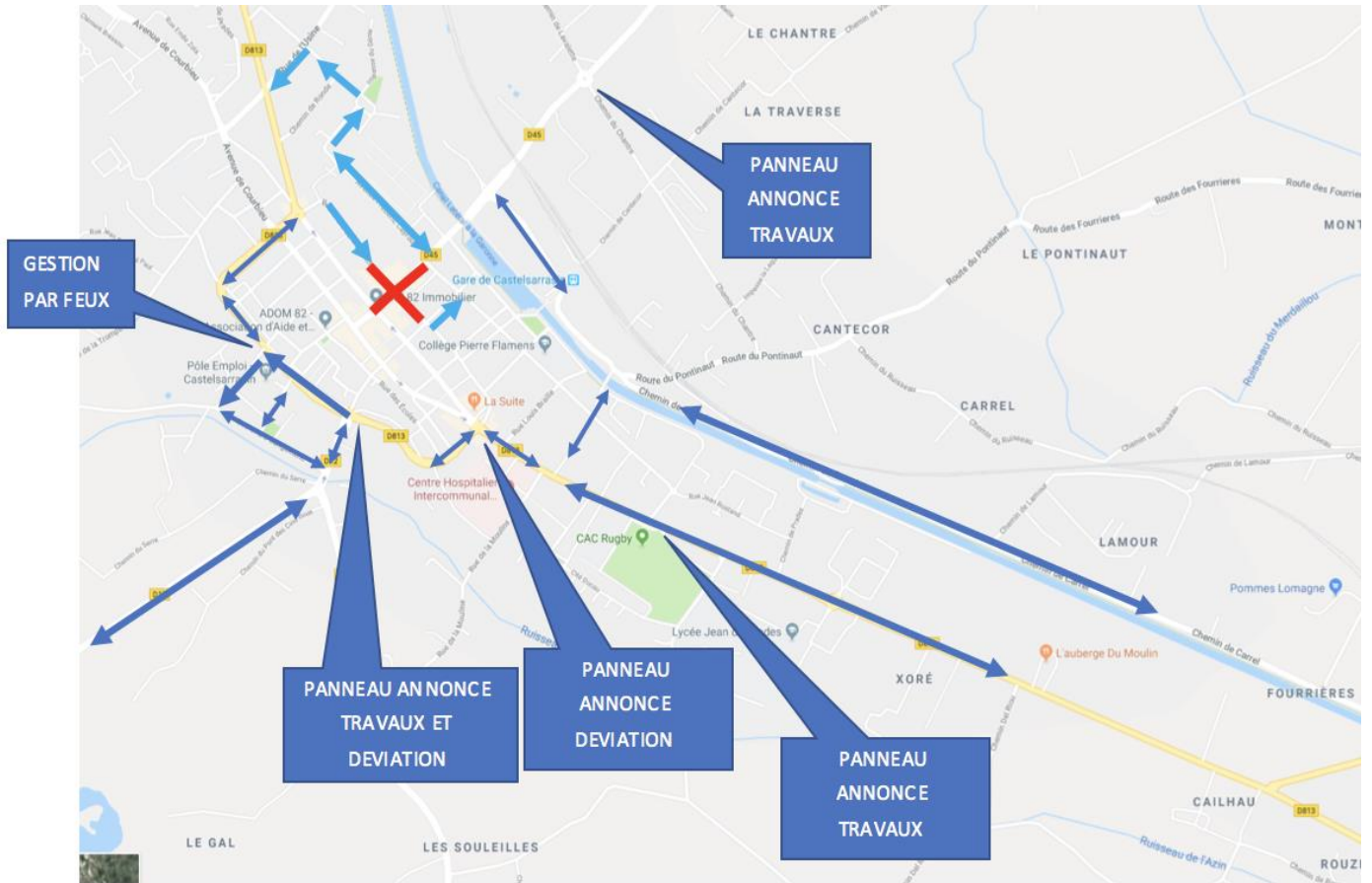


# Déviations

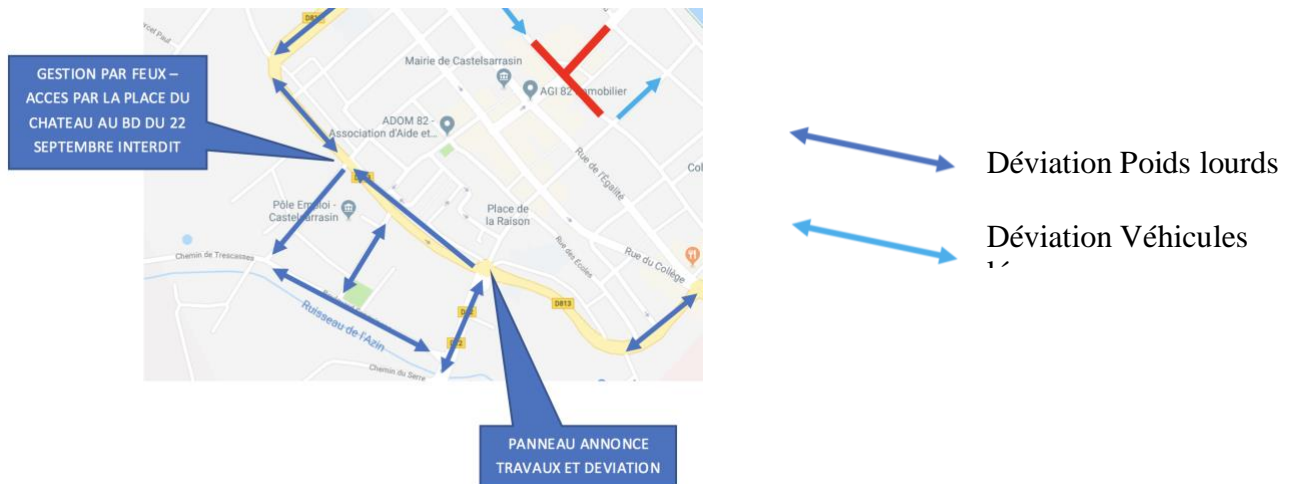
Les différentes phases du chantier perturbent ponctuellement la circulation et le stationnement. Des déviations sont mises en place en fonction des configurations, pour les véhicules légers et pour les poids lourds.

L'accès piétons est, lui, possible tout au long des travaux et l'accès à tous les commerces est maintenu.

**Le carrefour de la Place des Belges est fermé du 4 au 29 mars 2019, avec la mise en place d'un plan de déviation complet (ci-dessous).**



Gestion par feux du carrefour situé en haut de la rue du Gaz.





**CIRCULATION BOULEVARD DU 22 SEPTEMBRE  
DU LUNDI 4 MARS AU VENDREDI 29 MARS 2019 INCLUS  
(ARRETE N°2019\_ARR\_0130)**

La circulation des véhicules poids lourds s'effectuera dans le sens Toulouse vers Moissac, sur le boulevard du 22 Septembre, la partie comprise entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue du Gaz.

En provenance de Moissac, une déviation boulevard du 22 Septembre sera faite, direction Toulouse, par la rue du Gaz via le boulevard Sanguinenc et l'avenue du Général de Gaulle.

Dès l'achèvement des travaux de la place des Belges, le sens de circulation des véhicules Moissac-Toulouse sera rétabli.

---

**CIRCULATION ET STATIONNEMENT BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE -  
BOULEVARD DU 4 SEPTEMBRE - PLACE DES BELGES – AVENUE LEON BRUN  
DU LUNDI 4 MARS AU VENDREDI 29 MARS 2019 INCLUS  
(ARRETE N°2019\_ARR\_0129)**

DU LUNDI 4 MARS AU VENDREDI 29 MARS 2019 INCLUS, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, boulevard de la République (de l'angle de la rue de la République jusqu'au boulevard du 4 Septembre) et boulevard du 4 Septembre, au droit du chantier, sauf pour les riverains et le commissariat de Police.

DU LUNDI 4 MARS AU VENDREDI 29 MARS 2019 INCLUS, la circulation sera autorisée, boulevard du 4 Septembre, uniquement pour les riverains et le commissariat de police, à double sens, jusqu'au rond-point, en fonction de l'avancement des travaux. Le stationnement est interdit.

DU LUNDI 11 MARS AU VENDREDI 29 MARS 2019 INCLUS, la circulation des véhicules sera alternée, Avenue Léon Brun, pendant la durée des travaux.

**Du 4 au 29 mars 2019 inclus, une déviation boulevard du 22 Septembre est faite, direction Toulouse, par la rue du Gaz via le boulevard Sanguinenc et l'avenue du Général de Gaulle. En direction de Moissac, pour les poids lourds, une inversion du sens de circulation d'une partie de la rue du 22 septembre est mise en place.**

---

La Municipalité de Castelsarrasin et le Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin mettent tout en œuvre pour limiter au maximum les désagréments.

Lorsque des coupures d'eau seront programmées dans le cadre des travaux, les riverains seront systématiquement prévenus par courrier dans leurs boîtes aux lettres et l'annonce de la coupure sera publiée sur le site du syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin : [www.sde-castelsarrasin.fr](http://www.sde-castelsarrasin.fr)

**Pour les demandes particulières des riverains et commerçants, des personnes référentes sont présentes sur le chantier : ne pas hésiter à les solliciter (notamment pour les livraisons).**

Les accès piétons aux commerces sont maintenus toute la durée du chantier.

Les usagers sont invités à respecter la signalisation mise en place pour la sécurité de tous.